

Conférence de Manche Centrale
Mid Channel Conference
Cherbourg, mardi 5 et mercredi 6 avril 2011

***Inquiétudes sur les projets de « MCZs » dans la Manche
Présentés par UK Joint Nature Conservation Committee
(Balanced seas, Finding Sanctuary)***

Les organisations professionnelles de la pêche maritime réunies à Cherbourg les 5 et 6 avril 2011 à l'occasion de la Conférence de Manche Centrale qui se tient chaque année sur le thème d'accords de cohabitation dans le secteur des Casquets et le sud du Cap Lizard,

« South Devon and Channel Shellfishermen »
“South West Fish Producers Organisation” and Brixham trawlers”
“Rederscentrale », Ostende
« Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne »
« Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie »
« Organisation de Producteurs de Basse-Normandie OPBN »
« Jersey fishermen Association »

expriment solennellement leurs plus vives inquiétudes quant à la mise en œuvre, à un rythme accéléré et précipité, des projets de désignation de Zones Marines de Conservation dans les eaux britanniques présentés par le « JNCC », UK Joint Nature Conservation Committee.

Elles chargent André Le Berre, Président du CCR EON (RAC NWW), et Daniel Lefèvre, Président du Groupe de Travail Manche, d'appeler l'attention expresse du Comité Exécutif qui se réunit le 14 avril 2011 à Bilbao en insistant sur les points suivants :

- o Le processus de concertation n'est pas satisfaisant dans la mesure où la représentation de la pêche maritime professionnelle est marginalisée au profit d'un grand nombre d'associations, dont certaines ONG à caractère idéologique, qui touchent de près ou de loin à la mer sans que cela soit vital pour eux. Ces « parties prenantes » ont tout à gagner et rien à perdre. La seule perdante reste la pêche professionnelle.
- o Si la pêche britannique se sent sous-représentée, que dire des pêcheurs français, belges et néerlandais qui voient ainsi leurs droits historiques remis en cause, sans aucune considération d'ordre juridique
- o La désignation des zones semble des plus aléatoires, la plupart du temps sans réel fondement scientifique, avec le tracé d'une sorte de damier qui change chaque semaine sans que la moindre étude socio-économique digne de ce nom puisse être menée sérieusement

- o Le calendrier de mise en œuvre, comme la multiplication et la valse perpétuelle des box, relèvent d'une sorte d'égarement technocratique incompatible avec l'acquisition de données scientifiques pertinentes et d'éléments d'appréciation de l'impact économique
- o Le principe de « zones de référence » entièrement gelées à la pêche, dessinées dans des bureaux en formes géométriques d'un minimum de 5 milles sur 5 milles est particulièrement arbitraire
- o Les pêcheurs sont très conscients de l'enjeu de la conservation de la nature mise à mal par un nombre de plus en plus grand de nouveaux usagers (fermes éoliennes, extraction de granulats, clapages portuaires, pollutions d'origine terrestre ...). Seule la pêche est montrée du doigt.
- o Nous avons le sentiment que la pêche fait l'objet d'une vindicte publique passionnelle, injuste, déraisonnée et qu'elle doit servir de sacrifice humain pour assouvir la colère des dieux.
- o Cet enjeu de conservation de la nature est bien trop sérieux pour être traité dans de telles conditions et mérite une autre approche qu'un simulacre de concertation, mené tambour battant, au détriment de tout fondements scientifiques, socio-économiques et juridiques.

Pour les organisations professionnelles
de la Conférence de Manche Centrale

Daniel Lefèvre
Président du Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie